

## **CONSEIL DU MARDI 2 OCTOBRE 2018 18 heures**

Présents : FEDERICI, CAIRO, LAFONT, REY, SAUVAN, BOIRON, LE CARRERES, AUDIBERT, GAUCH

Absents excusés : JULIEN, ZIGLIARA, RENARD

### **SARDINADE :**

La sardinade s'est très bien passée

- par la mise en place par le traiteur de 3 serveuses
- excellent D J
- bonne ambiance
- fréquentation élevée.

### **VIEUX PORT PROPRE :**

Samedi prochain aura lieu l'édition 2018 de VIEUX PORT PROPRE.

Le vendredi après-midi, il est fait appel aux volontaires pour installer les barrières sous l'ombrière.

Le samedi matin de 8H à 9H aura lieu la distribution du matériel de protection aux volontaires du club. A 9H30, les plongeurs seront à l'eau et le travail des volontaires consistera à recueillir les déchets remontés par les plongeurs, et les mettre dans les bennes mises à disposition sur le quai.

Pendant les plongées merci de limiter vos sorties et de faire très attention aux plongeurs si elles sont nécessaires.

### **AVENANTS AU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le président demande l'approbation par le conseil de deux nouveaux avenants au règlement intérieur :

- 1 Interdiction de fumer dans les locaux de l'association.
- 2 Les sociétaires et les passagers doivent OBLIGATOIREMENT signaler leurs départ/retour pour vacances à partir de 4 jours à la CAPITAINERIE : ACCORD.

### **TRAVAUX :**

La liste des petits travaux techniques à effectuer ne cesse d'augmenter, Gilbert ne pouvant tout faire, il fera appel aux volontaires de la commission technique et autres qui seront les bienvenus.

### **FONTAINE A EAU :**

Deux devis ont été réalisés, un en location et un en achat, vu le prix à l'achat amortissable en moins de deux ans par rapport à la location, le principe de l'achat est retenu.

### **BATEAU DE Mr MAUREL :**

À la suite de notre lettre recommandée, Mr MAUREL a procédé à un simple nettoyage de son bateau sans plus de travaux. A suivre.

### **DEMANDES D'AGRANDISSEMENT :**

Mme GAUTHIER et MR ROSSI demandent une autorisation d'agrandissement. Le club n'accordant plus d'autorisation d'agrandissement pour le moment, ces demandes seront inscrites en liste d'attente.

De plus, les dimensions du bateau de Mme Rossi devront être confirmées.

### **PLACE NOTEE CAPITAINERIE PANNE B COTE OUEST :**

Une place est actuellement notée CAPITAINERIE au début de la panne B côté grue. Daniel doit se rendre à la capitainerie pour confirmer que cette place appartient aux canotiers marseillais et doit rester libre pour assurer la manœuvre des bateaux au grutage.

### **DEFIBRILATEUR :**

Une date de formation au maniement de cet appareil et aux gestes de 1<sup>er</sup> secours a été proposée par le Docteur CANO, il s'agit du SAMEDI 10 NOVEMBRE à 9H30, à confirmer.

### **LETRE DE LA METROPOLE CONCERNANT LES ACTIVITES ECONOMIQUES AU SEIN DU CLUB**

L'avocat mandaté par la fédération nautique est venu nous expliquer ce qu'il y avait lieu d'entendre par «activité économique au sein du club».

Il faut entendre par là, selon cet avocat, toute activité économique pouvant entrer en concurrence avec le domaine privé. (Celles-ci doivent faire l'objet d'un appel d'offre). Sauf pour les activités relevant du cadre associatif.

Le tirage à terre pour les bateaux extérieurs au club pourrait être considéré comme telle, mais il nous a été imposée par la capitainerie comme un service public, compte tenu de la capacité de levage de notre grue. Toutefois il ne s'applique qu'aux bateaux du Vieux port si ceux-ci n'ont pas de grue conséquente dans leur club.

Pendant, cette demande n'ayant été que verbale, la prudence s'impose.

**Nous en profitons pour rappeler aux sociétaires, que toute activité économique rémunérée est interdite par le règlement intérieur du club sous peine d'exclusion du club et de sanction de la part de la Métropole.**

**Fin de séance : 20H.**